

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-139 du 17 Mai 1994

portant nomination au Ministère de la
Culture et des Communications

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042, HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et des Communications ;

SUR proposition du Ministre de la Culture et des Communications ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 Avril 1994 ;

D E C R E T E :

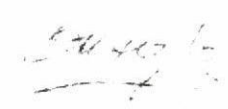
Article 1er..- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de la Culture et des Communications :

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Albert Azalou TINGBE.
- Directeur de l'Alphabétisation : Monsieur Raphaël Windali N'OUENI.

Article 2..- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Mai 1994

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLÔ

Le Ministre d'Etat,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Finances



Paul DOSSOU

Le Ministre de la Culture et des
Communications,



Marius FRANCISCO

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 ME 4 MCC 4 MF 4 AUTRES MINIS-
TERES 16 SGG 4 DB-DCF-DSDV- DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-
INSAE 3 CSM-BCP 2 UNB-FACCEB-ENA 3 Intéressés JORB 1.-